

PROCÈS-VERBAL de la quatre cent quatre-vingt-quinzième réunion du **COMITÉ EXÉCUTIF** de l’Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le lundi 25 août 2025 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

CONFIRMÉ LE 15 SEPTEMBRE 2025

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
BEAUSÉJOUR, Vincent Vice-recteur à l’enseignement et à la réussite	X		KAMMOUN, Manel Professeure	X	
DUGUAY, Patrick Membre externe et président	X		LABERGE, Murielle Rectrice	X	
EL ZAÏM, Adel Vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l’internationalisation		X*	MATHIEU, Alexandre Membre externe	X	
KAMAL, Najat Membre externe et vice-présidente		X	-	-	-
Personne convoquée	Présent	Absent	Personne invitée	Présent	Absent
GODMAIRE, Alain Vice-recteur à l’administration et aux ressources	X		-		
Secrétaire générale	Présent	Absent	Attachée d’administration	Présent	Absent
OUELLET, Me Sophie	X		AUGER, Mireille	X	
*Absence motivée.					

Le président, monsieur Patrick Duguay, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 16 h 35.

1.- **Adoption de l’ordre du jour**

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l’unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

Sur consentement des membres

2.- Procès-verbaux :

- 2.1 Quatre cent quatre-vingt-treizième réunion (14 juillet 2025)
- 2.1.1 Adoption
- 2.1.2 Affaires en découlant
- 2.2 Quatre cent quatre-vingt-quatorzième réunion (extraordinaire tenue par consultation électronique (29 au 31 juillet 2025))
- 2.2.1 Adoption
- 2.2.2 Affaires en découlant

- 3.- Octroi d'un contrat d'exécution pour l'intégration d'une œuvre d'art à la résidence étudiante

Affaires courantes

- 4.- Embauche d'une professeure suppléante au Département des sciences de l'éducation
- 5.- Modifications à la *Politique relative aux prix et aux distinctions* de l'UQO
- 6.- Modifications au plan des effectifs pour l'année 2025-2026
- 7.- Autorisation au doyen de la recherche et de la création pour le paiement des transferts de fonds
- 8.- Période d'information et questions
- 9.- Prochaine réunion (lundi 15 septembre 2025)
- 10.- Clôture de la séance

2.- Procès-verbaux :

2.1 Procès-verbal de la quatre cent quatre-vingt-treizième réunion (14 juillet 2025)

2.1.1. Adoption

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre cent quatre-vingt-treizième réunion (14 juillet 2025), et ce, sans modification.

2.1.2. Affaires en découlant

La rectrice informe les membres du comité exécutif qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la quatre cent quatre-vingt-treizième réunion (14 juillet 2025), les suites régulières ont été données.

2.2 Procès-verbal de la quatre cent quatre-vingt-quatorzième réunion (extraordinaire tenue par consultation électronique) (29 au 31 juillet 2025)

2.2.1. Adoption

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre cent quatre-vingt-quatorzième réunion (29 au 31 juillet 2025), et ce, sans modification.

2.2.2. Affaires en découlant

La rectrice informe les membres du comité exécutif qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la quatre cent quatre-vingt-quatorzième réunion (29 au 31 juillet 2025), les suites régulières ont été données.

3.- Octroi d'un contrat d'exécution pour l'intégration d'une œuvre d'art à la résidence étudiante

Au Québec, le gouvernement ou un de ses ministères ou organismes qui obtiennent une subvention gouvernementale pour réaliser un projet de construction, d'agrandissement ou de réaménagement et dont le coût est de 150 000 \$ ou plus, doivent réserver environ 1 % du coût total du projet pour l'intégration d'une œuvre d'art. Il s'agit de l'application de la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics*.

De façon à se conformer à la politique, un concours national a été initié en septembre 2024 par le ministère de la Culture et des Communications (MCC) afin de sélectionner les artistes participants et statuer sur l'œuvre d'art retenue.

Le comité de sélection était composé des cinq membres votants suivants :

- une représentante de l'UQO;
- un architecte du projet;
- deux spécialistes des arts visuels;
- une représentante du ministère de la Culture et des Communications.

Le 19 juin dernier, trois artistes invités au concours ont présenté au comité de sélection leur maquette respective. Le comité a émis un avis favorable à la proposition artistique intitulée *Eau douce et confluence* de Frédéric Saia, créateur désigné par le ministre de la Culture et des Communications. L'installation de l'œuvre d'art est prévue au printemps 2026.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 495-CX-2341 concernant l'octroi d'un contrat d'exécution pour l'intégration d'une œuvre d'art à la résidence étudiante; laquelle résolution est jointe en appendice.

4.- **Embauche d'une professeure suppléante au Département des sciences de l'éducation**

À la suite de l'affichage d'un poste de professeur·e suppléant·e (subventionné) dans le secteur disciplinaire « Éducation préscolaire », le Département des sciences de l'éducation a procédé à la sélection des candidat·es selon la procédure prévue à cette fin.

L'assemblée départementale du Département des sciences de l'éducation recommande au comité exécutif l'embauche de madame Nancy Proulx à titre de professeure suppléante (poste de professeure suppléante subventionnée) au secteur disciplinaire « Éducation préscolaire » au site de travail Saint-Jérôme.

Selon les Critères d'embauche des professeurs de l'UQO, article 2.5, « Dans le cas de l'embauche d'un professeur avec un statut autre que professeur régulier, le critère d'embauche général 1.1 ainsi que les critères d'embauche particuliers 2.1, 2.2, 2.3 et 2.4 peuvent ne pas s'appliquer intégralement. ». Ainsi, l'affichage du poste (concours no. 2025-22) comportait la mention suivante : « Les candidatures de personnes en fin de rédaction de thèse pourront également être considérées. ».

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 495-CX-2342 concernant l'embauche d'une professeure suppléante au Département des sciences de l'éducation (**Nancy Proulx**); laquelle résolution est jointe en appendice.

5.- **Modifications à la Politique relative aux prix et aux distinctions de l'UQO**

Le conseil d'administration a adopté la première version de la *Politique relative aux prix et distinctions* le 21 juin 2010 (344-CA-5189).

Depuis, ce document a été soumis à des révisions, dont la dernière a été effectuée le 16 juin 2025 (résolution 492-CA-7531).

De nouvelles modifications sont proposées et émanent des travaux du comité des distinctions honorifiques. Ce dernier recommande d'élargir la composition du comité par l'ajout d'une personne représentant la Fondation de l'UQO, et ce, dans l'objectif de renforcer les efforts visant à mobiliser les diplômé·es de l'Université et à soutenir les actions de promotion entourant les prix.

Il est aussi proposé de modifier la composition du comité de sélection du doctorat *honoris causa* afin de permettre à l'une ou l'autre des personnes occupant les postes de vice-rectrices ou de vice-recteurs de pouvoir y siéger, sans désignation nominative, assurant ainsi une plus grande flexibilité dans la représentation à ce niveau.

Le comité exécutif, à qui les pouvoirs du conseil d'administration ont été délégués pour la période estivale (résolution 492-CA-7530), est ainsi invité à approuver le projet révisé de la Politique relative aux prix et distinctions (Annexe 2).

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 495-CX-2343 concernant les modifications à la *Politique relative aux prix et aux distinctions* de l'UQO; laquelle résolution est jointe en appendice.

6.- **Modification au plan des effectifs pour l'année 2025-2026**

Le poste de cadre-conseil au VRRCPPI avait été créé le 17 juin 2024 pour madame Line Boucher afin de libérer son poste d'adjointe au VRRCPPI, qui a été pourvu par l'arrivée de madame Marie-Pierre Hamel. Madame Boucher est maintenant à la retraite depuis le 30 juin 2025. Il est donc proposé d'apporter la modification suivante au plan des effectifs 2025-2026 (annexe 1) :

Au 25 août 2025 :

1. Abolition d'un (1) poste cadre de cadre-conseil au VRRCPPI (C0009) au Vice-rectorat à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation à Saint-Jérôme.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 495-CX-2344 concernant la modification au plan des effectifs pour l'année 2025-2026; laquelle résolution est jointe en appendice.

7.- **Autorisation au doyen de la recherche et de la création pour le paiement des transferts de fonds**

L'UQO fait face à de plus en plus de situations où il est nécessaire d'effectuer des transferts de fonds impliquant des montants substantiels qui dépassent 125 000 \$. Chaque fois qu'un transfert de fonds excède le seuil autorisé établi à 125 000 \$, l'intervention du conseil d'administration est nécessaire. Précisons ici que ce ne sont pas des dépenses en tant que telles, mais bien des transferts prévus dans un octroi de subvention pour un projet de recherche et qui sont déjà bien balisés dans des ententes de recherche, déjà signées.

Deux interventions du conseil ont été nécessaires cette année dans le transfert de fonds à plusieurs universités partenaires (résolutions 479-CA-7396 et 492-CA-7529), et une nouvelle situation se présente en ce mois d'août 2025 faisant l'objet de transferts par l'UQO à MITACS de contributions versées par d'autres partenaires du projet. Plutôt que de continuer d'y aller à la pièce et de demander l'intervention du conseil d'administration à chaque fois, dans un esprit d'agilité bureaucratique, le but du présent projet de résolution est d'obtenir une autorisation plus générale qui s'appliquera à tout transfert de fonds exécuté dans le cadre d'un projet de recherche s'il existe une entente de recherche déjà signée par l'UQO et que les fonds sont disponibles.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 495-CX-2345 concernant l'autorisation au doyen de la recherche et de la création pour le paiement des transferts de fonds; laquelle résolution est jointe en appendice.

8.- **Période d'information et de questions**

Inscriptions

La rectrice informe les membres qu'en date d'aujourd'hui, on dénombre 7366 inscriptions, comparativement à 7 600 à la même date en 2024, soit un écart de seulement 234 inscriptions. Elle précise qu'il est encore possible d'atteindre, voire de dépasser, le résultat de l'an dernier.

On observe une hausse des inscriptions chez les étudiants québécois et canadiens, mais un retard marqué du côté des étudiants internationaux. Toutefois, les inscriptions aux cours crédités ont augmenté de 6 %, ce qui constitue une bonne nouvelle, puisque le financement est basé sur ce type d'inscriptions. En réponse à la question d'un membre, elle explique que cette hausse des crédits s'explique par une augmentation du nombre d'étudiants à temps complet.

Elle ajoute également que la baisse des inscriptions des étudiants internationaux n'entraînera aucune pénalité du MES en raison de la particularité des calculs cette année.

Abattage des arbres au pavillon Alexandre-Taché

La rectrice fait le point concernant l'abattage des arbres au pavillon Alexandre-Taché. Elle explique que l'UQO avait été avisée qu'Hydro-Québec allait procéder à des travaux de déboisement sur le terrain dans le respect de ses droits de servitude. Cependant, l'ampleur des travaux a laissé un terrain dévasté, laissé à l'abandon, jonché de débris, de troncs et de branches. Constatant par la suite qu'aucune action n'avait été entreprise par Hydro-Québec pour remettre le site en état, l'Université a dénoncé officiellement par lettre cette coupe et le manque de considération envers l'UQO et sa communauté universitaire.

Des représentations auprès du cabinet de madame Christine Fréchette, ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, ont fait bouger les choses et une équipe mandatée par Hydro-Québec devait effectuer des travaux de nettoyage afin de rendre au site un aspect décent aux frais de la société d'État. Cependant, l'équipe dépêchée à l'UQO ne s'en est pas tenue au nettoyage et à l'émondage des arbres restant, mais plutôt à l'abattage d'encore plus d'arbres. L'UQO a réaffirmé son mécontentement et Hydro-Québec devrait envoyer un communiqué à la communauté pour expliquer la situation.

Afin de réaménager le couvert végétal, la direction a consulté les professeur·es de l'UQO en sciences naturelles afin d'identifier des initiatives qui permettraient d'améliorer dès que possible l'environnement tout en respectant la sécurité des installations d'Hydro-Québec. Deux professeurs ont déjà soumis un plan de reboisement. Les coûts seront évalués et une recherche de financement sera effectuée pour l'aménagement.

9.- Prochaine réunion

La prochaine réunion du comité exécutif aura lieu le lundi 15 septembre 2025 à 16 h 30.

10.- Clôture de la séance

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 16 h 55.

Original signé par :

Patrick Duguay, président
Me Sophie Ouellet, secrétaire générale